

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	54
Présents :	49
Pouvoirs :	5
Pour :	54
Abstention :	0
Contre :	0

<h1>COMITE SYNDICAL</h1> <h2>du SIED 70</h2> <h3>des 20 et 27 mars 2024</h3> <p>Dates de convocation : 19 février et 21 mars 2024</p>

DELIBERATION N° 12

OBJET : *Compte Administratif 2023 du budget « Conseil »*

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Conseil » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2022 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	87 081,77 €
Recettes	96 174,25 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

- 1) **CONSTATE** les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion ;
- 2) **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe « Conseil » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un excédent global de clôture de 9 092,48 €.

PJ : Compte administratif 2023 du budget annexe « Conseil »

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-257004366-20240327-DEL IB 120527